

Transition et justice transitionnelle



La justice transitionnelle, si elle constitue l'objet principal de cet axe de recherche, apparaît indissociable de la transition politique et constitutionnelle dans la mesure où elle intervient dans un contexte spécifique de transformation étatique, qu'elle a pour objectif de participer à ce processus de transformation et qu'enfin, elle met en œuvre des procédures spécifiques dont l'organisation dépasse largement le strict cadre des institutions judiciaires.

Face à ces questions, les Etats hispaniques et latino-américains apparaissent d'autant plus remarquables qu'ils constituent un véritable laboratoire d'analyse marqué par l'intensité de ces problématiques pour la compréhension de leurs systèmes politiques et constitutionnels et par la diversité des réponses apportées.